

Notre accord de financement avec Patrimoine canadien exige que Cœurs en Liberté développe des réseaux avec les ministères provinciaux de l'éducation et les conseils scolaires pour promouvoir les ressources développées par le projet, et que ces ressources atteignent les établissements d'enseignement.

Nous avons créé un comité des ressources pédagogiques composé de personnes ayant une expérience dans le domaine de l'éducation en tant qu'éducateurs et administrateurs, afin de partager leurs conseils sur l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques. Ce matériel visera l'intégration dans les programmes d'études au niveau de l'enseignement secondaire.

Le travail du Comité est divisé en 3 grandes composantes :

- Créer des modules de plans de leçon standards :
 - En fonction des programmes d'études provinciaux, des plans de leçons sur l'expérience historique canadienne des réfugiés d'Asie du Sud-Est de 1975 à 1985 seront élaborés de manière à pouvoir être intégrés dans des cours existants tels que l'histoire canadienne, les études sociales, la sociologie.
 - Nous envisageons des plans de leçons d'une durée maximale de 45 à 60 minutes pour les classes de 8e, 10e et 12e années.
 - Le Comité examinera le format de plusieurs plans de leçons et initiatives pédagogiques qui ont été développés récemment pour les élèves du secondaire sur des sujets tels que la Commission de vérité et de réconciliation autochtone. Ils pourraient servir comme modèles pour discussion.

- Charger chaque plan de leçon avec les ressources et les conclusions tirées du livre, du film, du site web et des expositions :
 - L'approche consistera à raconter un récit convaincant - le langage et la profondeur des ressources couvertes seront adaptés afin d'être appropriés à l'âge des élèves.
 - Les ressources présentées doit être intéressantes et s'adresser à un jeune public en donnant vie aux histoires. Nous avons capturé de nombreuses histoires de réfugiés qui étaient enfants lorsqu'ils se sont échappés et qui peuvent capter l'attention des enfants - par exemple : le réfugié qui, à l'âge de 6 ans, fut séparé de sa famille et raconte son

histoire de bateaux pirates alors qu'il s'échappait. Une fois au Canada, il a été adopté par une famille à Calgary et a grandi pour devenir ingénieur.

- Les plans de leçon doivent permettre aux enseignants d'accéder à des vidéos et à d'autres ressources sur notre site web et, une fois les expositions sont mises en place, d'établir des liens avec ces ressources.

- Partager les projets de modules avec les réseaux pédagogiques existants au niveau national et provincial.
 - Les plans de leçons et le matériel pédagogique que nous élaborons doivent être partagés dans tout le Canada. Les discussions avec les ministères provinciaux de l'éducation nécessiteront des approches différentes, car certains ministères provinciaux (ex : Ontario) ont centralisé les programmes et le matériel pédagogique, et nous supposons que notre matériel pourrait être partagé, tandis que d'autres ministères provinciaux (ex : Québec) ont décentralisé les programmes et le matériel pédagogique au niveau des commissions scolaires.
 - Le comité utilisera d'autres réseaux et organismes pédagogiques qui ont une portée nationale et provinciale : ex : l'Association canadienne d'études en sciences sociales ; les facultés d'éducation des universités du Canada (où elles forment les enseignants) comme à l'Université d'Ottawa ; etc.